**REGLEMENT DU VIDE GRENIER 2020**

# Objet du règlement :

Le présent règlement définit les règles du Vide Grenier de Saint Martory organisé par l’Association des Parents d’élèves de l’école Louise Michel de Saint-Martory.

# Inscriptions:

Le Vide Grenier n’est pas ouvert aux personnes exerçant au titre d’une activité professionnelle.
Il est interdit aux exposants de vendre des denrées alimentaires ou boissons.
Les véhicules sont interdits sur les stands, ils sont tolérés le temps de décharger les objets à vendre.
Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants.
Votre inscription ne sera prise en compte, dans la limite des places disponibles, qu’à réception du dossier complet comprenant :

* La fiche d’inscription complétée
* Le paiement de l’emplacement réservé

Les dossiers d’inscription sont à déposer dans l’un des lieux suivants :

* Ecole de Saint Martory (dans la boîte aux lettres de l’école)
* Pharmacie de Saint Martory
* Atelier Coiffures à Saint Martory

# Annulation :

Toute annulation effectuée jusqu’à 15 jours avant la date de l’évènement fera l’objet d’un remboursement. Passé cette date, les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d’indemnité.

# Responsabilités :

Les objets exposés sont sous l’entière responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, casse ou autre détérioration ainsi qu’en cas d’accident lors de démonstration.

# Accueil :

L’accueil des exposants se fera le jour de la manifestation à partir de 06h00.
Un café sera offert aux exposants.
Les exposants sont priés de laisser leur emplacement propre à leur départ.
Les emplacements qui ne seront pas occupés à 8h30 ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à d’autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d’indemnité.
Il est interdit aux exposants de s’installer sur place, sans y avoir été préalablement invité par les organisateurs. Ceux-ci se réservent le droit de faire déplacer les personnes ayant choisi une place sans y avoir été autorisé préalablement.
La présence à cette journée implique l’acceptation du présent règlement, toute personne ne la respectant pas pourra être exclue, sans pouvoir réclamer le remboursement de sa réservation. Pour toute question, contactez : **APE St Martory
 07.84.07.30.07** **apestmartory@gmail.com**